

**LISTE PROVISOIRE DE BRANCHE CONCERNANT
LES FORMATIONS ELIGIBLES AU CPF**

En vue d'établir la liste des formations éligibles au CPF au niveau de la branche, un document a été établi, sur la base des données 2013 transmises par Uniformation, lequel recense 123 formations suivies par des salariés de la branche ayant abouti à un diplôme ou à une certification.

Cette liste a fait l'objet d'une présentation à la CPNEF lors de la réunion du 10 mars dernier.

Pour permettre la saisie de la liste des formations éligibles au CPF au niveau de la branche, une demande d'inscription au portail de gestion des listes éligibles a été effectuée par courrier électronique du 15 avril 2015.

L'inscription accompagnée notamment de la CCN de branche a été validée.

La Caisse des dépôts, gestionnaire du portail, demande, pour compléter le dossier, une copie de la décision de la CPNEF désignant l'administrateur principal du portail ainsi que l'éditeur.

Il est proposé à la présente Commission de désigner M. Marc LANDAIS en qualité d'administrateur principal et Mme Sophie LESAGE en qualité d'éditeur.
